

Conseil d'Etat du Canton de Vaud  
Chancellerie d'Etat  
Place du Château 4  
**1014 Lausanne**

Lausanne, 10 août 2011

## **Conservation, entretien de la Cathédrale de Lausanne**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le courrier du Conseil d'Etat du 29 juin 2011 nous est bien parvenu. Nous vous remercions de votre réponse et de votre intérêt pour la cathédrale, ainsi que d'avoir relancé l'offre au niveau international et prolongé jusqu'au 16 mai 2011 son délai de reddition par les bureaux d'architectes intéressés.

Nous avons pris note du choix de l'architecte desdits travaux, le bureau de Christophe Amsler tout comme depuis vingt ans.

Le premier colloque international devrait être chargé de l'état des lieux de l'édifice, notamment de l'extérieur.

La définition des modes de conservation restauration sera également indispensable, et pourra s'appuyer sur la méthodologie appliquée lors des travaux effectués aux fonds des façades des parois de la nef de 2000 à 2007, dont le beau résultat est salué par tous. Les démarches technico-scientifiques seront établies par des conservateurs-restaurateurs expérimentés selon les protocoles existants, en collaboration avec le Service Sipal.

Nous demandons que le Sipal s'entende avec l'ICOMOS International à Paris pour l'organisation du colloque, et que le Conseil des sages de l'Association suisse de conservation-restauration, ASCR, soit l'un des experts chargés d'établir l'état des lieux ci-dessus.

Nous souhaitons que le Professeur Pierre Alain Mariaux, professeur ordinaire d'histoire de l'art et de muséologie à l'Université de Neuchâtel, membre de notre groupe, participe à ce colloque.

. / .

Nous demandons que les participants au congrès suivent l'avancement des travaux tout au long des chantiers, ainsi qu'il est coutume de le faire. L'expérience du colloque de l'an 2000, dont les conclusions n'ont pas été suivies d'effets, ne devrait plus se répéter.

Nous souhaitons également que les résultats des colloques à venir fassent l'objet d'une large information auprès du public. Cette communication nous paraît un élément essentiel à la conservation du patrimoine. En effet, nous nous permettons d'attirer l'attention du Conseil d'Etat sur le regrettable fait que nos compatriotes sont mal informés à propos de l'histoire de leur pays. Ainsi, dans la brochure des « Journées européennes du patrimoine », 2010, on peut lire (p. 63) que la molasse (le grès aquitain) se dégrade en un demi-siècle. Ce type d'information fautive devrait être évité. Les parois de la nef de la cathédrale, par exemple, sont en molasse et datent du XIII<sup>e</sup> siècle.

Notre groupe sera très intéressé à adresser également plusieurs questions aux experts.

Nous vous remercions vivement de votre attention et, d'avance, de votre réponse et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

*Pétition pour la Cathédrale*

Dominique Blattner   Roland Wetter   Pierre Alain Mariaux   Philippe Vuillemin

Copies:

à plusieurs personnes et institutions